

REGLEMENT DU JEU CONCOURS « Racontez nous des Salades »

Jeu gratuit sans obligation d'achat
organisé par la Société Lesieur SAS et la société 750 Grammes, Société à responsabilité limitée.

Article 1

Ce présent jeu concours gratuit sans obligation d'achat est organisé du 01/05/10 au 31/05/10,

d'une part, par la Société LESIEUR, SAS au capital de 36 689 936€, 29 quai Aulagnier, 92665 Asnières sur Seine Cédex
et d'autre part, par
la Société 750 GRAMMES, Société à responsabilité limitée au capital de 15 757 €,
Bâtiment « Les Alizés, 8 allée de l'Innovation, 02200 Soissons.

Article 2

Ce jeu est ouvert à toutes personnes physiques majeures ayant un accès Internet et disposant d'une adresse e-mail valide, à l'exception des membres du personnel de 750 grammes et de Lesieur, des membres

nommés pour constituer le jury et de leurs familles respectives.

La participation au jeu implique de la part des joueurs l'acceptation pleine et entière du présent règlement et du principe du jeu.

Toutes difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du règlement seront tranchées souverainement par les organisateurs, sans qu'aucun recours ne puisse être exercé.

Article 3

Le concours consiste à faire parvenir sous format électronique, une ou plusieurs contributions (recettes)

dans le service dédié à cette finalité présent dans le site de 750 Grammes. Le jeu sera exclusivement accessible par le réseau Internet sur les sites <http://www.750g.com>, <http://www.lesieur.fr> et <http://www.recettes-de-salades.com>.

Les contributions envoyées devront respecter la totalité des règles suivantes pour être prises en compte

dans le cadre du présent concours :

- les propositions doivent être déposées, sous format numérique, par les formulaires de dépôt de contributions (article ou recette) prévus à cet effet dans le site 750g.com (<http://www.750g.com>).
- l'internaute devra remplir les champs obligatoires du formulaire d'inscription à savoir : Nom, e-mail, ainsi que l'ensemble des informations relatives à la recette saisie par l'internaute au niveau du formulaire prévu à cet effet.
- L'absence de l'e-mail du candidat rendra automatiquement invalide sa participation au jeu-concours.
- Il devra rédiger une recette de cuisine de sa création.
- Lors de l'inscription, il certifie que les données qu'il saisit sont réelles et vraies. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée entraînera automatiquement l'annulation de sa participation.

Article 4

La période durant laquelle les participants auront la possibilité de faire parvenir leurs contributions aux organisateurs du concours se déroulera du 01/05/10 au 31/05/10 inclus, la date de réception du bulletin de réponse sur l'adresse électronique faisant foi.

Article 5

Les contributeurs désignés comme gagnants recevront :

- 1^{ère} place : Coffret cadeau Smarbox, TABLE DE CHEF (valeur 119,90€)
- 2^{ème} place et 3^{ème} place : Encyclopédie de la gastronomie française (valeur 49€)
- 4^{ème} place à 10^{ème} place : Panier garni Produits Lesieur (Valeur 30€)

Article 6

Les contributeurs désignés comme gagnants le seront par une sélection d'un jury composé de 3 personnes nommées par les sociétés organisatrices. Les personnes prenant part à la réunion de décision ne pourront avoir eux-même participé au concours, ni un membre de leur famille ou de leur société.

Article 7

Les prix sus mentionnés ne pourront en aucune manière faire l'objet d'un échange sous forme de contre-valeur pécuniaire, ni l'objet d'un quelconque changement ou échange de lot de la seule volonté du gagnant du dit lot.

Article 8

Le jeu peut être annulé ou reporté, pour cause de force majeure ou autres raisons indépendantes de la volonté des organisateurs sans que leur responsabilité puisse être engagée, ni aucun recours exercé.

Article 9

Les gagnants seront informés par courrier électronique à l'adresse e-mail indiquée sur le bulletin réponse. Ils devront fournir par courriel, leur nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone pour recevoir leur lot.

A défaut de réponse sous quatre semaines, par courriel, la date de réception du message électronique faisant foi, le gagnant sera réputé avoir renoncé à son lot, qui sera attribué au gagnant suivant, sur la liste des gagnants ainsi établie.

La liste définitive des gagnants sera déterminée au plus tard deux mois après le 31/05/10 à minuit et sera disponible sur le site sus mentionné. Les gagnants des étapes intermédiaires seront mis en ligne au plus tard six semaines après la fin de la période concernée.

Les lots ainsi attribués seront adressés au plus tard, aux gagnants dans les 3 mois suivant la fin du concours.

Article 10

Les noms, prénoms, villes et codes postaux des gagnants pourront être publiés sur le site Internet de 750

Grammes et de Lesieur pendant une durée laissée à la discrétion des organisateurs. Il est précisé que les renseignements fournis par les participants au présent jeu concours ne seront pas utilisés en vue de la constitution ou diffusion d'un fichier informatique conformément aux dispositions légales de la loi « Informatique et Libertés ».

Les gagnants ne pourront s'opposer à une éventuelle utilisation publicitaire gratuite de leur nom et de leurs recettes sauf renonciation expresse de leur lot.

Les recettes des 10 lauréats seront publiées sur le site Lesieur avec le nom et l' url du blog et pourront être reprises à des fins de communication gratuite sous forme d'un livret recettes stipulant également le nom et l'url du blog par Lesieur.

Article 11

Le jeu concours étant sans obligation d'achat, il ne pourra être réclamé aux organisateurs le remboursement de frais d'aucune sorte.

Article 12

Le présent règlement pourra être consulté sur le site 750 grammes.

Article 13

Toute participation entraîne acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 14

Le présent règlement sera déposé chez Maître Richard; Huissier de Justice, 18 Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly Sur Seine.